

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget Primitif du Bureau d'Habitat très social pour l'année 1979.

Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 16.122.000,00 FF.

T 1 - Balance Générale (Fonctionnement en Investissement)

L I B E L L E S		
<u>A - DEPENSES REELLES (D + E)</u>		
B	Dépenses ordinaires totales	112 200
C	Prélèvements pour dépenses extraordinaires	
D	Dépenses ordinaires réelles (B - C)	112 200
E	Dépenses extraordinaires	16 242 000
<u>F - RECETTES REELLES (I + J)</u>		
G	Recettes extraordinaires totales	16 242 000
H	Prélèvements sur recettes ordinaires	
I	Recettes extraordinaires réelles (G - H)	16 242 000
J	Recettes ordinaires	112 200
<u>K -</u>		
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		
<u>L -</u>		
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		

T4 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Art.	D E P E N S E S	Montant	Art.	R E C E T T E S	Montant
1	2	3	4	5	6
608	Fourniture de bureau	2 000			
x	Frais de constitution du dossier (répartis sur différents comptes du budget)				
611	Frais de personnel	76 000			
618	Charges sociales	54 000			
650	Loyer du terrain	200			
658	Primes d'assurances		714	Location des immobilisations	200
711	Intérêts		73396	Recouvrement de frais de gestion général	
855	Provisions pour risques		7360	Subvention Mairie	112 000
820	Déficit ordinaire reporté		820	Excédent ordinaire reporté	
831	Prélèvement pour dépenses extra- ordinaires		782	Travaux d'investissement en régie	
			785	Charges couvertes par des provisions	
	TOTAL DES DEPENSES	112 200		TOTAL DES RECETTES	112 200
85	EXCEDENT ORDINAIRE DE CLOTURE		85	DEFICIT ORDINAIRE DE CLOTURE	
	T O T A L	112 200		T O T A L	112 200

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Le Budget présenté n'a pour l'instant qu'une valeur indicative, compte tenu du fait notamment que le programme 1979 d'Habitat Social n'est pas encore connu".

LE MAIRE. - Ce programme est très important cette année. Il faut dire que nous aurons une certaine difficulté pour les terrains sur lesquels nous installerons ces logements.

M. Aristide PAYET. - Demande le type de logement prévu.

LE MAIRE. - Je pense qu'il s'agit plutôt de logements de type n. Les deux types (n et f) sont possibles ; cependant, c'est très difficile puisque le financement n'est pas le même ;

- d'une part, le terrain est donné par la Commune (logements de type n)

- d'autre part, pour les logements de type f, le terrain appartient au particulier. Il faudrait qu'il donne son terrain et qu'il bénéficie d'une parcelle dans le lotissement communal. Cette solution n'est pas impossible mais elle est très compliquée.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

×

× ×